

## CH\_VB 92.024 vom 12. Februar 1992

Bundesverwaltung, 1992-02-12, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_92.024\\_](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_92.024_)

FR: CH\_VB 92.024 du 12 février 1992

IT: CH\_VB 92.024 del 12 febbraio 1992

### Erwägungen

#### E. 12

février 1992 Au nom du Conseil fédéral suisse: Le président de la Confédération, Felber Le chancelier de la Confédération, Couchepin (Les chiffres indiqués entre parenthèses se rapportent à l'année 1990)

CHANCELLERIE FEDERALE PREMIERE SECTION A. ADMINISTRATION GENERALE I. Conférence des secrétaires généraux Outre ses tâches habituelles de coordination, la conférence des secrétaires généraux a essentiellement assumé la préparation du programme de la législature 1991-1995. Les groupes interdépartementaux ayant déjà commencé leurs travaux en 1990, il s'agissait avant tout, durant l'année sous revue, de discuter en permanence des résultats de la planification et de préparer les décisions d'orientation du Conseil fédéral. La conférence des secrétaires généraux est restée jusqu'à la fin des travaux l'organe de suivi grâce auquel les propositions des groupes interdépartementaux sont parvenues aux organes de ligne. Le passage du témoin, dans la charge de chancelier de la Confédération, de Walter Buser à François Couchepin au milieu de l'année a eu pour conséquence un changement à la présidence de la conférence des secrétaires généraux. Cette assemblée en a profité pour redéfinir ses fonctions et ses tâches. Il découle de cette réflexion que la conférence devrait s'engager davantage dans la préparation des séances du Conseil fédéral, avant tout par le rôle plus actif que les secrétaires généraux sont en mesure de jouer dans le processus d'élimination des divergences au moment de la procédure de co-rapport. II. Service d'informatique et de planification La responsabilité de l'exécution des projets de la Chancellerie fédérale dans le secteur de l'informatique a été transférée à l'Office fédéral de l'informatique (DFI). La nouvelle répartition des tâches donne entière satisfaction. Des collaborateurs de la Chancellerie continuent à assurer la direction des grands projets que sont l'automatisation du recueil du droit fédéral, la bureautique, ainsi que le fichier d'enregistrement et de contrôle des objets traités par la Chancellerie, tandis que l'OFI se charge du développement et de la maintenance des logiciels correspondants. Etant donné que la section compétente de l'OFI, identique pour l'essentiel à l'ancien Service d'informatique de la Chancellerie, a déménagé dans des locaux situés hors du Palais fédéral, il a fallu laisser sur place une petite équipe chargée du premier soutien aux utilisateurs. Cette équipe est rattachée au Service d'informatique et de planification, créé récemment. Par ailleurs, en vue de l'introduction de la bureautique, bon nombre des collaborateurs de la Chancellerie ont déjà été équipés de nouveaux types d'ordinateur et d'imprimante plus performants. 1 Rapport de gestion 1991 (2ème partie)

Chancellerie fédérale B. SERVICES LINGUISTIQUES CENTRAUX Dans le but d'améliorer la planification des travaux et la coordination, le groupe de travail chargé par le Conseil fédéral de la restructuration des services de traduction a élaboré, pour chaque

département, un nouvel organigramme de ce secteur d'activités. D'autre part, les travaux liés à l'informatique (équipement et raccordement aux banques de données) sont terminés et les actions dans ce domaine sont en voie de réalisation. Le groupe de travail a également proposé, à titre de mesures d'accompagnement, une série d'aménagements des conditions de travail et des directives régissant la traduction dans l'administration générale de la Confédération. Le groupe de travail présentera d'autres propositions sur la revalorisation de la profession, le recrutement, la formation continue et les procédures de travail. En attendant la création d'un service de traduction propre au Parlement, l'accroissement du volume des traductions n'a pas encore permis la généralisation de la co-rédaction, actuellement rendue difficile du fait que la traduction française n'est souvent pas disponible lorsque débutent les travaux sur la version allemande. La section française a achevé le projet d'inventaire des industries de la langue en Suisse; elle prépare la mise en place d'un observatoire chargé de suivre l'évolution technologique extrêmement rapide dans ce domaine et de conserver à jour le répertoire constitué. Le rôle d'antenne suisse du Trésor international des vocabulaires francophones a été confié au Centre de dialectologie de l'Université de Neuchâtel : il s'agit d'un projet de longue haleine de la Francophonie. Enfin, le service français a renforcé sa collaboration avec le groupe de travail "révision" de la Conférence des services de traduction des Etats de l'Europe occidentale, poursuivant ainsi une réflexion sur la formation permanente qui alimentera les travaux du groupe de travail interne à la Confédération et chargé de la restructuration des services de traduction. Le rapport sur la formulation non sexiste des actes législatifs et administratifs a été présenté au public en juin et a suscité un écho généralement favorable. Concernant les recommandations exprimées par le groupe de travail, une procédure de consultation a été lancée dans le but de réunir les bases d'une application concrète de ces propositions. La publication "Gesetzgebung heute - Législation d'aujourd'hui - Legislazione d'oggi", éditée par la section allemande en collaboration avec l'Office fédéral de la justice, répond à sa vocation de carrefour d'échanges entre les disciplines concernées par l'activité législative. Dans le cadre des séminaires de technique législative de Morat, un premier séminaire sur la conception et la structuration des actes normatifs a été organisé. Les efforts entrepris en vue d'assurer l'égalité entre l'italien et les autres langues officielles ont été poursuivis si bien que l'italien est désormais présent dans la plus grande partie de la procédure législative. Il n'en demeure pas moins que le principe constitutionnel de l'égalité des langues officielles est loin d'être satisfait car de nombreux textes officiels ne sont pas encore présents dans leur version italienne. Pour parer à cette situation, un programme en quatre étapes a été décidé. La première débutera en 1992 par l'engagement de

### **E. 13**

traducteurs supplémentaires qui permettra de traduire en italien, entre autres, les documents soumis en consultation ainsi que les interventions parlementaires. La section de terminologie a organisé un nouveau cours de terminologie. Les nombreuses inscriptions à ce cours aux visées pratiques attestent de l'intérêt grandissant à l'égard du travail terminologique et de la banque de données TERMDAT. Divers projets terminologiques ont été lancés entre-temps, notamment et pour la première fois des projets de coopération associant des services de la Confédération et des institutions extérieures. Une telle coopération sera établie avec la chancellerie d'Etat du canton des Grisons. Dans le cadre de la Francophonie, la section coordonne depuis peu la représentation suisse au sein des commissions de terminologie de l'administration française. Pour le compte de la Conférence

des services de traduction des Etats de l'Europe occidentale, la section assure la diffusion des "Recommandations relatives à la terminologie", éditées par la Chancellerie fédérale au nom de la Conférence. En collaboration avec les services de terminologie de la Commission des CE, la section a élaboré un cahier des charges visant la modernisation des banques de données TERMDAT et EURODICAUTOM; la direction générale compétente de l'administration des CE a décidé de réaliser ce programme de développement dès 1992. C. SERVICES D'INFORMATION Le Conseil fédéral a décidé d'améliorer l'information, l'information interne et celle destinée au public devant être renforcées, conçues de manière plus active et mieux coordonnées. Instituée par le Conseil fédéral en vertu de la loi, la conférence des chefs de l'information élabore des mesures concrètes en sa qualité d'organe de coordination; ces mesures seront ensuite soumises pour décision au Conseil fédéral, qui devra aussi se prononcer sur les conséquences qu'elles entraîneront au niveau du personnel. La coordination entre les services d'information de l'administration devient de plus en plus importante; de nombreux sujets (notamment les relations entre la Suisse et l'Europe) doivent être traités de manière supradépartementale, ce qui prend un temps considérable et nécessite beaucoup de personnel. On a d'ailleurs pu le constater une nouvelle fois lors de la guerre du Golfe. Il n'y a guère eu de problèmes sérieux entre les services d'information de l'administration et l'Union des journalistes du Palais fédéral. Seulement des questions touchant l'information collective et les embargos ont donné lieu dans deux cas, à un échange de vues. L'ordonnance sur l'accréditation, entrée en vigueur en 1991, n'a pu être appliquée que très partiellement, vu le manque de personnel. Outre les conditions touchant les quelque 120 journalistes déjà accrédités, il a fallu contrôler le droit d'accès de plusieurs centaines de journalistes externes dotés d'une carte d'entrée tout en réaménageant la gestion de ces cartes. Vu que, en 1992, le bâtiment du Parlement sera divisé en

Chancellerie fédérale différentes zones de sécurité, de nouvelles cartes ont été préparées pour l'ensemble des journalistes. D. SERVICE JURIDIQUE I. Droits politiques 1. Election du Conseil national 1991 Les élections pour le renouvellement intégral du Conseil national pour la 44e législature ont eu lieu le 20 octobre 1991. Comme en 1983 déjà, les résultats de l'élection pour l'ensemble de la Confédération ont été vérifiés à l'aide du traitement électronique des données. Bien que le nombre de listes ait, par rapport à 1987, encore augmenté de 12 pour cent en chiffres ronds et celui des candidates et candidats de près de 7 pour cent, le rapport électoral a pu être établi et publié aussi vite qu'en 1987 et bien plus rapidement qu'en 1979 (cf. FF 1991 IV 656). La nouvelle répartition des sièges du Conseil national ressort du tableau de la page 16 ci-après. 2. Votations populaires Date Objet Par-Résultat tici- pati- Peuple on en Z Oui Cantons Non Oui Non 3.3. Arrêté fédéral abaissant à

## **E. 18**

Département des affaires étrangères 2. Coopération avec les Etats d'Europe entrai«» et orientale Avec le crédit-cadre de 250 millions de francs approuvé par le Parlement au printemps 1990, le Conseil fédéral a pu mettre en oeuvre au cours de l'année 1991 plus de 70 projets dans différents domaines de la coopération avec les pays d'Europe centrale et orientale. Etant donné que ce premier crédit-cadre sera engagé dans sa totalité pendant l'année 1991, le Conseil fédéral a soumis aux Chambres le

## **E. 23**

Département des affaires étrangères assumé pour un an la présidence du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux. Sur le plan bilatéral, la défense des intérêts

bancaires et financiers a reçu une attention particulière. En application du principe de la réciprocité bancaire, un effort particulier a été effectué pour améliorer les conditions cadres d'accès au marché et d'exercice d'activités commerciales des instituts financiers suisses, notamment au Japon et en Corée. De plus, des négociations ont abouti à la conclusion d'un "Memorandum of Understanding" sur la coopération entre la Suisse et le Royaume-Uni dans le domaine financier.

VI. Protection de Suisses en difficulté à l'étranger !,,, As si stance L'assistance du Département a été requise dans 113 (123) cas d'accidents de la circulation routière qui se sont produits dans 30 (33) pays; 60 (61) de ces accidents ont eu une issue mortelle. Dans 1326 (1328) cas survenus dans 103 (106) pays, le département a en outre été appelé à accorder la protection à des citoyens suisses. 281 (307) de ces cas ont été mortels. Les événements au Zaïre et en Yougoslavie ont contraint bon nombre de ressortissants suisses à solliciter l'aide et le soutien du département.

Z Arrestations Le département a traité 444 (495) cas d'arrestations dans 58 (62) pays. La majorité d'entre eux ont été enregistrés en France, en Allemagne, en Espagne, en Italie et en Thaïlande, où les délits les plus fréquents concernaient la drogue. Onze (12) mineurs se trouvaient parmi les personnes arrêtées. A la fin de 1991, on trouvait encore 135 (138) compatriotes dans des prisons à l'étranger.

VII. Suisses de l'étranger Après l'approbation par les Chambres fédérales, à leur session de printemps, de la révision de la loi fédérale sur les droits politiques des Suisses de l'étranger, le Conseil fédéral a adopté le 16 octobre l'ordonnance y relative qui prévoit l'entrée en vigueur de la loi au 1er juillet 1992. Grâce à celle-ci, nos concitoyens de l'étranger pourront, en votant par correspondance, participer aux élections et aux votations fédérales. Les relations avec les Suisses de l'étranger se sont intensifiées grâce aux voyages d'information et conférences effectués par le Chef du Service des Suisses de l'étranger dans certains pays de la région du Golfe (peu après la guerre) et en Amérique du Nord. Le Service a en outre été représenté à de nombreuses manifestations organisées par

## E. 24

Département des affaires étrangères les colonies suisses à l'étranger pour la célébration du 700e anniversaire de la Confédération. Le Congrès des Suisses de l'étranger, qui s'est tenu cette année à Lucerne, a eu pour thème: "La Cinquième Suisse - hier, aujourd'hui, demain",

VIII. Commission de coordination pour la présence de ja Suisse à, l'étranger (COCO) La Commission a été chargée de coordonner le programme du 700e anniversaire de la Confédération à l'étranger. Dans ce contexte, elle a mis sur pied, en étroite collaboration avec ses membres, la plus importante campagne d'information sur la Suisse organisée jusqu'ici; celle-ci comprenait divers volets: des pavillons d'hôte d'honneur aux foires de Hanovre, Toronto, Marseille et Budapest, une exposition sur la Suisse politique, le film "Visages suisses", une cassette multi- média, l'invitation en Suisse de centaines de journalistes et la diffusion, dans le monde entier, de dossiers de presse. Ce programme centré sur l'information a été complété par de très nombreuses autres manifestations culturelles, scientifiques ou commerciales, et par les fêtes mises sur pied par nos compatriotes de l'étranger. La COCO a par ailleurs émis un préavis favorable sur une éventuelle participation suisse à l'exposition coréenne de Taejon (1993) .

C. DIRECTION DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES X. Système des Nations Unies 1. Généra Jlté,R Nous avons assisté, ces dernières années, à la naissance d'une tendance réjouissante, dans le cadre des Nations Unies, à la renonciation aux conflits idéologiques. L'ONU a donc pu, au cours de la guerre du Golfe, prouver son efficacité. Suite à la fin de la Guerre froide, les Nations Unies ont ainsi, pour la première fois depuis leur création, rempli leur tâche la plus importante, à savoir "maintenir la paix et la sécurité internationales" (art. 1, de la

Charte) . La Suisse, bien que non membre de l'ONU, a pu s'associer avec conviction, dans le domaine non militaire, aux sanctions prises par la Communauté internationale contre celui qui avait violé le droit. En s'engageant pour résoudre d'autres conflits régionaux, l'ONU a également joué, avec ses actions de maintien de la paix, un rôle important, voire décisif (Cambodge, Moyen-Orient, Sahara occidental, Afrique australe, Amérique centrale). La Suisse apporte son soutien à ces efforts dans la mesure de ses capacités, par la fourniture d'une aide humanitaire et politique ainsi que de moyens militaires. La diplomatie suisse a également mis à disposition des représentants

## **E. 25**

Département des affaires étrangères spéciaux du Secrétaire général pour le Sahara occidental et le Moyen- Orient en la personne, respectivement, des Ambassadeurs Manz et Brunner. Outre cet aspect central de maintien de la paix, la collaboration de la Suisse - Etat non membre - avec les Nations Unies s'est aussi manifestée par ses activités au sein de bon nombre d'organisations spécialisées. Nous exprimons ainsi notre conviction que, de nos jours, de nombreux problèmes doivent être abordés au niveau mondial pour avoir une chance d'être résolus avec succès. Malgré cette collaboration pratique qui a fait ses preuves, il reste la question de savoir si la Suisse pourra se tenir à l'écart de l'Organisation des Nations Unies en tant que seul pays du monde à ne pas en être membre, quelques micro-Etats mis à part. a. Actions de maintien de la paix Dans le cadre des composantes actives de sa politique de sécurité, la Suisse a poursuivi la collaboration qu'elle a engagée ces dernières années avec les Nations Unies. Comme en Namibie en 1989/90, un détachement sanitaire de notre armée est actuellement à pied d'oeuvre au Sahara occidental. Au Moyen-Orient, des officiers suisses prennent part, au sein de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), à l'observation du cessez-le-feu entre Israël et ses pays voisins. Concernant la mise en place de véritables troupes de casques bleus suisses, armés pour leur protection personnelle, le Conseil fédéral a, en mars, chargé le DFAE et le DMF d'élaborer un message pour l'adoption d'une loi. La procédure de consultation est en cours. Si tout se passe bien, un contingent suisse de casques bleus - de la taille d'un bataillon - pourrait être prêt à fin 1994. L'engagement suisse s'exprime également par nos contributions financières substantielles aux contingents de l'ONU à Chypre et au Liban, par le financement d'un service d'ambulance, assuré par la Garde aérienne suisse de sauvetage (REGA/GASS), couvrant le monde entier pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, ainsi que par la mise à disposition d'experts techniques comme par exemple dans le cadre du désarmement chimique en Irak. Enfin, l'utilisation d'avions suisses dans des opérations de maintien de la paix de l'ONU représente un soutien logistique majeur. Considérées dans leur ensemble, ces prestations sont importantes. Elles n'atteignent cependant pas le niveau de celles qui sont fournies par d'autres Etats comparables. La guerre du Golfe a exigé des efforts considérables de la part de la Communauté internationale dans le domaine humanitaire également, pour soulager les souffrances des populations concernées. La Suisse y a participé, que ce soit dans le cadre de l'action des organisations compétentes du système des Nations Unies, ou par son soutien aux interventions du Comité international de la Croix-Rouge (CICR),

## **E. 26**

Département des affaires étrangères lesquelles, comme toujours, constituent le canal principal de l'aide suisse dans le monde entier. Il faut enfin relever que, pour la première fois depuis la fin de la dernière guerre mondiale, l'Europe a également été marquée, au

cours de la deuxième moitié de l'année, par une guerre civile particulièrement brutale menée avec un manque manifeste de respect pour les règles humanitaires élémentaires. Cette guerre a rappelé à la communauté internationale l'étendue des tâches humanitaires - de nature pratique et théorique - qu'il lui reste à accomplir. La Suisse, en tant que depositaire des Conventions de Genève et de leurs protocoles additionnels, Etat hôte du CICR et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, suit avec beaucoup d'attention la discussion sur une protection plus efficace des victimes de conflits internes à un Etat, -en mettant l'accent sur l'importance de respecter strictement les obligations de droit international existantes. Dans ce contexte, il est regrettable que la 26ème Conférence internationale de la Croix-Rouge, prévue à Budapest à la fin de l'année, ait échoué à la dernière minute à cause d'une question purement politique (participation palestinienne). L'ensemble des Etats et le mouvement de la Croix-Rouge auraient dû aborder ces problèmes à cette occasion. Dans la préparation de cette Conférence, la Suisse s'est engagée à donner priorité aux objectifs humanitaires sur les réflexions politiques à court terme. Les modalités pratiques des prestations de la Suisse aux organisations internationales dans le cadre des conflits mentionnés sont reprises dans le chapitre concernant la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire. c. T,A rftle de la Suisse en tant qu'Etat hôte de conférences et d'organisations internationales La Suisse attache un grand prix à son rôle d'Etat hôte d'organisations et de conférences internationales. La région lémanique, notamment Genève, reste l'un des principaux centres de conférences au monde, dont le maintien nécessitera toutefois des engagements financiers plus importants que jusqu'à présent. En effet, la Suisse est de plus en plus sollicitée dans le cadre de la compétition croissante entre pays désireux d'attirer également chez eux des activités internationales. Les questions relatives au maintien de l'acquis et au développement de la Genève internationale sont traitées en étroite collaboration avec les autorités genevoises afin de tenir compte des capacités d'accueil du canton.

## **E. 27**

Département des affaires étrangères II. Environnement, science et culture: Défis de la politique l.,,,Généralités L'interdépendance croissante entre nations est l'un des phénomènes les plus marquants de la fin du 20e siècle. Cette évolution s'est accompagnée d'une intensification de la coopération dans des domaines qui, jusqu'à récemment, n'intervenaient que secondairement dans les objectifs et les instruments de la politique internationale. C'est ainsi que les domaines de la science, de l'environnement, de la culture, de l'éducation ou de l'information ont dépassé aujourd'hui le stade de politique à composante exclusivement nationale, pour entrer de plein pied dans le champ de la politique extérieure des Etats. En raison de sa dimension et des limites de son potentiel, la Suisse s'est engagée d'emblée dans ces domaines nouveaux de coopération internationale, tant sur le plan européen que mondial. 2. Protection de l'environnement et développement durable En juin 1992 aura lieu à Rio de Janeiro la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Dans l'année en cours, à Genève, se sont tenues deux conférences préparatoires de plusieurs semaines chacune. Malgré les progrès enregistrés, les négociations proprement dites relatives à la Charte de la Terre, à l'Agenda 21 (un programme d'action en vue du millénaire prochain), et à l'adaptation et au renforcement du système des Nations Unies, sont encore en cours. Parallèlement à ce processus, les négociations concernant les conventions sur le climat et la diversité biologique se poursuivent. Ces dernières devraient être signées à Rio. La complexité de la matière résultant du lien entre les problèmes écologiques et des sujets tels que la dette

extérieure, la pauvreté, le commerce, le financement et le transfert de technologie représente un défi considérable aussi au niveau de la collaboration entre les services compétents de l'Administration fédérale. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui a son siège à Nairobi, a un rôle important notamment en tant que coordinateur et catalyseur des activités internationales dans le domaine de l'environnement. A la 16e session du Conseil d'administration du PNUE, la Suisse s'est engagée pour renforcer le Programme du PNUE, en particulier dans les domaines de la surveillance de l'environnement, la recherche, la formation, la gestion des crises écologiques, ainsi que le développement et la mise en oeuvre du droit international de l'environnement. Les ressources financières disponibles du premier crédit-cadre destiné à soutenir les pays d'Europe centrale et de l'Est dans le domaine de l'environnement, a été engagé dans sa totalité. Actuellement, des programmes de collaboration concrets avec la Hongrie et la République fédérative Tchèque et Slovaque/(RFTS), sont en voie de réalisation dans les domaines de la gestion des déchets dangereux et des forêts. En vue d'un élargissement éventuel de ce

## **E. 28**

Département des affaires étrangères type de collaboration avec d'autres pays, des contacts préliminaires ont été pris avec les partenaires intéressés. Par l'octroi du crédit-cadre de 300 millions de francs pour le financement de programmes et projets environnementaux d'importance globale dans les pays en développement, on est entré dans une phase opérationnelle. Aux deux réunions des pays qui contribuent au financement de la Facilité globale l'environnement (GEF) de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du PNUE, la Suisse s'est engagée en faveur d'une gestion axée sur les aspects politiques et de programme, par les pays donateurs, et d'un paquet de projets de qualité. Au niveau bilatéral, le développement d'un concept se poursuit et les premiers projets ont démarré. Dans le cadre des négociations pour une Convention internationale sur le climat, la Suisse a notamment, dans le domaine institutionnel, appuyé la mise sur pied de procédures de rapport et d'examen des stratégies nationales: le but est de créer les conditions pour une mise en oeuvre effective des mécanismes juridiques. A Dobris (RFTS) a eu lieu en juin la première Conférence ministérielle pan-européenne de l'environnement après les bouleversements en Europe centrale et de l'Est. La Suisse a pris l'initiative d'organiser une conférence de suivi qui devrait se tenir fin 1992/début 1993. La procédure organisationnelle a été mise en place. Le but de la Conférence est d'élaborer un programme d'action cohérent pour soutenir les pays d'Europe centrale et de l'Est, et de définir des orientations de base pour impliquer ces pays dans le processus visant à esquisser le profil d'une politique de l'environnement à l'échelle européenne. .1. Science Les recherches en physique des hautes énergies et des particules au sein de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) ont été poursuivies principalement au moyen du nouveau collisionneur LEP, la plus grande installation du genre au monde. Les premiers travaux de renforcement de cette machine mise en service en 1989 ont été entrepris. Deux événements majeurs ont marqué l'année pour l'Agence spatiale européenne (ESA). En juillet, l'Agence a lancé avec succès le premier satellite de télédétection ERS-1 au moyen d'un lanceur ARIANE 4. Pour la première fois, la télédétection a ainsi été rendue possible par tout temps et aussi de nuit. En novembre, le Conseil de l'ESA réuni au niveau ministériel a approuvé le plan à long terme de l'agence, moyennant certaines réductions budgétaires en raison de la situation financière prévalant dans la quasi totalité des Etats membres. Les décisions de démarrer les phases principales de développement des grands

projets d'infrastructure orbitale HERMES (avion spatial), COLUMBUS (laboratoires orbitaux et plates-formes) et DRS (satellites de relais de données) ont été repoussées d'une année. En outre, les programmes d'observation de la Terre ont fait l'objet d'une attention accrue. Les ministres ont décidé la construction d'un premier élément

### **E. 29**

Département des affaires étrangères d'un système opérationnel international d'observation de la Terre, qui sera indispensable pour une surveillance efficace de l'environnement. La Suisse ne disposant ni d'un programme spatial national, ni d'un centre national de l'espace, la participation aux projets de l'ESA doit constituer pour notre pays la base de nos activités spatiales. Les lignes directrices de notre politique spatiale à venir ont été arrêtées par le Conseil fédéral sur la base d'un Rapport de la Commission consultative fédérale pour les affaires spatiales CCAS, publié en automne. L'Organisation européenne pour les recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (ESO) dispose, avec le Nouveau télescope technologique (NTT) à la Silla (Chili), du télescope au sol le plus performant et techniquement le plus avancé du monde fonctionnant dans le domaine visible. Parallèlement, les constructions et les développements relatifs au télescope géant VLT (Very Large Telescope) qui sera mis en service à la fin de la décennie se déroulent selon les plans. La Conférence européenne de biologie moléculaire (EMBC) a décidé une augmentation de 12% des moyens destinés, ces trois prochaines années, à la partie la plus importante de son activité d'encouragement de la recherche fondamentale, soit l'attribution à de jeunes chercheurs de bourses de longue durée pour des séjours d'études auprès d'instituts dans les Etats membres. Le Laboratoire européen de biologie moléculaire (EMBL) a poursuivi avec succès ses programmes de recherche dans ses propres laboratoires à Heidelberg et dans deux établissements extérieurs. De plus, il favorise la collaboration avec le Laboratoire européen de radiations synchrotroniques, en construction à Grenoble, en vue de l'exploitation de ces radiations pour la recherche biologique (cristallographie). En mars, la Suisse a été admise officiellement, et à parité de droits avec les autres membres, au Human Frontier Science Program (HFSP). Elle est aujourd'hui le seul pays membre du HFSP qui ne soit pas membre du G7. Proposé par le Japon à ses partenaires du G7, le HFSP encourage la recherche fondamentale multilatérale, sur une base interdisciplinaire dans le domaine des fonctions cérébrales et de l'approche moléculaire des fonctions biologiques. En 1991, les efforts ont tendu vers un développement de la présence culturelle de la Suisse à l'étranger, et cet objectif a pu être atteint grâce notamment aux moyens financiers supplémentaires mis à disposition de la COCO à l'occasion du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. Il importe que ces efforts puissent aussi porter des fruits au cours des années à venir. Le Département est à la recherche des voies et moyens permettant de consolider ce développement. Sur la base d'un mandat reçu du Conseil fédéral à l'occasion de l'adoption du message sur les aides financières à la Fondation Pro Helvetia pour les années 1992-1995, le DFAE et Pro Helvetia ont élaboré un accord destiné à intensifier leur collaboration mutuelle, sans porter cependant atteinte à l'indépendance de la Fondation. Cette intensification, qui repose sur la réciprocité et sur une

### **E. 30**

Département des affaires étrangères complémentarité optimale des tâches entre Pro Helvetia et le DFAE, vise à assurer une prise en compte adéquate par les organes décisionnels de la Fondation des objectifs défendus dans le cadre de la politique étrangère de notre pays. La fraction du premier crédit- cadre d'aide à l'Europe de l'Est réservée à des

mesures culturelles ciblées a permis en outre de soutenir le processus de mutation en cours en Europe centrale et orientale à l'aide de projets spéciaux, en collaboration avec Pro Helvetia et l'Office fédéral de la culture. La 26e Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), qui s'est déroulée cet automne à Paris, peut être qualifiée de réussie. La fin de la guerre froide a eu également des effets positifs sur l'activité de l'UNESCO et a constitué un facteur essentiel au regard des importantes réformes qui ont pu être amorcées au niveau du programme et sur le plan des structures. La Suisse s'est engagée activement dans ce processus de réforme et a insisté sur le rôle important que l'UNESCO devrait jouer dans le contexte de la CNUED. La Commission nationale suisse pour l'UNESCO a concentré une grande partie de ses efforts durant l'année sur la préparation de la Conférence générale de l'UNESCO. Par ailleurs, elle a orienté toutes ses activités en direction des priorités défendues par la Suisse au Conseil exécutif de l'UNESCO: alphabétisation, éducation à l'environnement, renouvellement des sciences sociales à l'UNESCO, Décennie mondiale du développement culturel, libre circulation de l'information. La Commission a accru sa coopération avec les Commissions nationales pour l'UNESCO à l'étranger (Europe centrale et hémisphère Sud). Dans le domaine des médias, la Suisse a ratifié la Convention européenne sur la télévision transfrontière. Cet accord pourra entrer en vigueur dès que sept Etats l'auront ratifiée, c'est-à-dire très vraisemblablement dans les premiers mois de 1992. L'importance de la télévision ne fait que croître dans les échanges internationaux et la Suisse se doit d'être toujours plus présente dans ce secteur. Elle est notamment un partenaire actif de la chaîne francophone TV5, qui rencontre un succès grandissant, tant en Europe qu'en Amérique du Nord. TV5-Europe atteint aujourd'hui un public potentiel de 20 mio de personnes. Le Sommet francophone de Paris a décidé la diffusion de TV5-Europe en Afrique avec un programme progressivement enrichi d'images du Sud.

D. DIRECTION DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC X. Droit international public Le processus d'intégration européenne, les bouleversements profonds intervenus en Europe de l'Est ainsi que la guerre du Golfe ont montré que les modifications du contexte international et de l'attitude adoptée par d'autres Etats en matière de politique extérieure se répercutent inévitablement sur la neutralité suisse. Compte tenu de

### **E. 31**

Département des affaires étrangères ces nouveaux défis, il est apparu nécessaire d'examiner de manière approfondie la signification que la neutralité permanente revêtira à l'avenir en Suisse, en Europe et dans le monde. Le DFAE a donc chargé, au mois de mars, un groupe de personnalités, tant internes qu'externes à l'administration, de procéder à une analyse des différents aspects du concept de neutralité et de la conduite de la politique étrangère. Ce groupe d'experts, sous l'égide de la Direction du droit international public, a discuté les divers problèmes liés à la neutralité au cours de plusieurs séminaires. Il communiquera son rapport au Conseil fédéral au début de l'année 1992.

2. Système de règlement pacifique de différends Les représentants des Etats participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ont adopté le 8 février 1991 à la Valette/Malte une méthode de règlement pacifique des différends susceptibles de surgir entre lesdits Etats. Appelée à opérer de manière globale et non sur la base de catégories de différends, la méthode en question comporte toutefois diverses clauses d'exclusion qui en réduisent le champ d'application (litiges portant sur l'intégrité territoriale, la défense nationale, les titres de souveraineté nationale, les espaces maritimes ou aériens sous juridiction nationale). Le mécanisme élaboré à la Valette fonctionne de la manière suivante: toute partie à un

différend qui n'a pas été réglé par la négociation peut solliciter l'intervention d'une tierce partie (l'Organisme) qui, selon les récusations, peut comprendre de un à cinq membres choisis sur une liste tenue à jour par le Centre CSCE de prévention des conflits à Vienne. L'Organisme a la compétence d'émettre des commentaires ou avis relatifs, dans une première étape, à la procédure de règlement à mettre en oeuvre et, dans une seconde étape, en cas de désaccord persistant, au fond du différend. Le mécanisme en question, que la Suisse aurait préféré plus contraignant, constitue une première dans l'histoire du règlement pacifique des différends au sein de la CSCE. Il n'est pas exagéré de dire qu'il doit beaucoup aux efforts constants de la diplomatie suisse menés depuis le début du processus d'Helsinki.

3. Droit international et relations économiques internationales Les négociations relatives à l'Espace économique européen (EEE) ont occupé la Direction de manière intense. Le Directeur a été chargé de la présidence du Groupe de négociation V (AELE) concernant les questions juridiques et institutionnelles, dont la tâche principale consistait à élaborer la partie institutionnelle, les chapitres introductifs ainsi que les clauses finales du traité EEE (TEEE). Les négociations, difficiles, ont abouti à fin octobre à l'acceptation du traité par les ministres des futures parties contractantes. Le paraphe du traité n'a cependant pas eu lieu avant la fin de l'année, en raison de l'avis rendu par la Cour de Justice des Communautés européennes le 14 décembre. A la suite de cet avis, qui a déclaré le

## **E. 32**

Département des affaires étrangères système juridictionnel prévu par le TEEE incompatible avec les traités instituant les Communautés européennes, la Commission des CE s'est vue contrainte de revoir sa position. La question d'une juridiction EEE reste donc sujette à de nouvelles négociations. Le groupe de négociation V, toujours sous la même présidence, a par ailleurs entamé l'élaboration de traités instituant une autorité de surveillance et un comité permanent des pays de l'AELE. Ces traités comprendront l'essentiel de l'organisation des Etats membres de l'AELE au sein de l'EEE. Par ailleurs, la Direction a participé aux travaux du comité de rédaction EEE, chargé d'examiner environ mille pages que contient le TEEE. La réouverture des négociations concernant la juridiction EEE, la préparation de la votation sur l'EEE et l'institution d'un régime transitoire de l'EEE ne laissent guère espérer une réduction de la charge de travail de la Direction. La Direction, outre ses tâches susmentionnées dans le cadre du TEEE, a poursuivi son activité consultative au sein des négociations de l'Uruguay Round du GATT, a participé à l'élaboration d'une Charte européenne de l'énergie et a coopéré aux travaux visant à l'adhésion de la Suisse au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale.

4. Codification du droit international Confirmant son engagement en faveur de la codification du droit international, la Suisse a pris à nouveau la parole dans le cadre du débat que la sixième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies consacre chaque année au Rapport de la Commission du droit international (CDI). L'intervention suisse portait sur trois des chapitres du Rapport de la CDI, soit le projet de code des crimes contre la paix et la sécurité de l'humanité, le droit relatif aux utilisations des cours d'eau à des fins autres que la navigation et les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens. La Suisse prend également une part active aux travaux du Comité d'experts sur le droit international public du Conseil de l'Europe, à l'ordre du jour duquel figurent notamment diverses questions de codification.

S.\* Droit humanitaire Dans le cadre d'une initiative conjointe du DFAE et du DMF, les Etats parties aux Conventions de Genève de 1949 relatives à la protection des victimes en cas de conflit armé ont été informés de la mise à leur disposition du Centre d'essais balistiques de Thoune, afin qu'ils puissent comparer, dans des conditions uniformes, les effets des balles de petit

calibre déjà utilisées ou destinées à être utilisées dans leurs forces armées. Cette initiative, de caractère essentiellement humanitaire, vise à faciliter l'élimination des systèmes de balles ou d'armes provoquant des maux superflus. .6. Traité sur l'Antarctique Le 4 octobre, à Madrid, la Suisse a signé, sous réserve de ratification, le Protocole du Traité sur l'Antarctique, relatif à la protection de l'environnement. Cet instrument juridique préserve

### **E. 33**

Département des affaires étrangères d'une manière efficace l'environnement sur le continent blanc en y interdisant notamment, pendant un demi-siècle au moins, toute prospection et toute exploitation des ressources minérales. Pour devenir applicables, les changements qui pourraient être suggérés après cette période, en particulier les propositions tendant à faire lever l'interdiction relative aux ressources minérales, devront être approuvées par toutes les Parties consultatives au Traité sur l'Antarctique. Un Etat Partie au Protocole pourra toutefois se dégager de ce dernier si la levée de l'interdiction qu'il souhaitait n'a pu entrer en vigueur. Le Protocole est accompagné de quatre annexes qui portent sur l'élimination des déchets produits par les bases scientifiques, la pollution marine, la conservation de la faune et la flore et la mise en place d'un mécanisme pour l'étude préalable de l'incidence de toute activité humaine sur l'environnement en Antarctique. 7. Reconnaissance des Etats haltes Au printemps 1990, les anciennes Républiques soviétiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie ont proclamé leur souveraineté. En raison de ses relations avec l'Union soviétique, la Communauté des Etats n'a déclaré reconnaître formellement les Etats baltes que lorsque le pouvoir central de Moscou eut annoncé, après le putsch avorté de la mi-août, qu'il ne s'opposait plus à leur indépendance. La reconnaissance par la Suisse est intervenue le 28 août. Vu la dissolution de l'Union soviétique et l'aspiration de la Slovénie et de la Croatie à l'indépendance, la question de la reconnaissance en droit international par la Communauté des Etats et par la Suisse va rester à l'ordre du jour. II. Droits de l'homme Vu l'importance croissante des droits de l'homme sur le plan international, le Service des droits de l'homme a été transformé en section autonome le 1er mai et doté d'une collaboratrice supplémentaire. Sur le plan bilatéral, de nombreuses démarches ont été effectuées auprès d'Etats qui violent gravement les droits de l'homme. En outre, une délégation suisse d'experts du DFAE, du DFJP et des milieux universitaires a effectué une visite en Chine et au Tibet dans le cadre d'un dialogue que le DFAE a entamé avec les autorités de ce pays sur la situation des droits de l'homme en Chine. Sur le plan multilatéral, les Chambres fédérales ont approuvé les deux Pactes de 1966 relatifs aux droits de l'homme et le Conseil fédéral a, le 1er mai, signé la Convention de 1989 relative aux droits de l'enfant. Les travaux préparatoires visant à l'élaboration du message relatif à l'adhésion à la Convention de 1965 sur l'interdiction de toutes les formes de discrimination raciale, ainsi que la modification correspondante du Code pénal, sont sur le point d'être achevés. Dans le cadre du crédit annuel de 600000 francs (1990/91) dont elle dispose, la Direction a financé des actions et programmes d'action d'ONG sises en Suisse comme à l'étranger, ainsi que des fonds spéciaux des Nations Unies en matière de protection des

### **E. 34**

Département des affaires étrangères droits de l'homme. La Section des droits de l'homme a également été consultée par de nombreux services du DFAE et d'autres Départements sur des questions qui ont un lien avec la protection internationale de ces droits (coopération au développement, politique d'asile, et politique à l'égard des étrangers, exportation de matériel de guerre, aide aux pays d'Europe centrale et orientale), ainsi que, en dehors de

l'administration, par des parlementaires, des citoyens et des associations. III. Traités internationaux 1. Etat dépositaire Au 31 décembre, parmi 167 Etats liés par les quatre Conventions de Genève de 1949 pour la protection des victimes de la guerre, 107 étaient également parties au Protocole I et 97 au Protocole II de 1977 additionnels auxdites conventions. Le nombre nécessaire d'Etats qui acceptent la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits ayant été atteint, la réunion constitutive de celle-ci s'est tenue à Berne le 25 juin et ses quinze membres ont été élus, conformément à l'article 90 du Protocole I précité. 2. Traités d'importance mineure Trois traités d'importance mineure (cf. le Rapport de gestion 1989) sont entrés en vigueur au cours de l'année écoulée. Ce sont: 1) Le Protocole additionnel du 28 août 1991 au Traité d'amitié, de commerce et d'établissement du 10 février 1875 entre la Suisse et le Danemark, entré en vigueur le 28 août (RO 19 SI 2224; RS 0.946.293.141). D'une part, ce protocole abroge les articles V, VI et VII du traité, aujourd'hui dépassés. D'autre part, il crée un Comité mixte qui discutera des questions d'intérêt mutuel, bilatérales ou multilatérales, résultant des développements intervenus en matière de politique commerciale européenne. 2) L'Accord international de 1983 sur le café tel que prorogé du 1er octobre 1991 au 30 septembre 1992, entré en vigueur le 1er octobre (RO ilâl 1359; RS 0. <> fi.117.1.. Comme le titre l'indique, il s'agit de la prorogation, pour une année encore, de l'accord de 1983. 3) Le Protocole du 21 décembre 1990 entre la Suisse et la Finlande sur l'accès du fromage suisse au marché finlandais, entré en vigueur le 28 novembre (pas encore publié). Il prévoit l'exportation annuelle de 100 t de fromages suisses vers la Finlande de 1991 à 1993.

## E. 35

Département des affaires étrangères IV. Questions d'indemnisation 1. Revendications des Suisses de l'ancien Congo belge et du Ruanda-Urundi en matière de sécurité sociale Dans le cadre de l'exécution de l'arrêté fédéral du 14 décembre 1990 relatif aux revendications des Suisses du Congo belge et du Ruanda-Urundi en matière de sécurité sociale (RS &&L2.), entré en vigueur le 1er février, des allocations forfaitaires et uniques de la Confédération ont été versées à 224 rentiers et rentières pour un montant total de 16,9 millions de francs. La Commission de recours en matière d'indemnités étrangères a eu à traiter un recours. 2. Accords d'indemnisation S'il n'y a pas eu de négociations d'indemnisation à proprement parler avec des pays tiers, la Direction a néanmoins conseillé, à leur demande, de nombreux compatriotes et entreprises au sujet de la restitution ou l'indemnisation de leurs biens notamment dans les nouveaux "Länder" de la République fédérale d'Allemagne (ex RDA), en RFTS, en Hongrie et également en Estonie, Lettonie et Lituanie, pays baltes devenus indépendants, ainsi que dans d'autres Etats de l'Europe centrale et de l'Est et d'Afrique. En raison de la décomposition de l'Union soviétique, l'accord d'indemnisation soviéto-suisse signé le 1er décembre 1990 n'a pas été ratifié. V. Frontières et voisinage 1. République fédérale d'Allemagne L'Accord du 12 avril 1989 en vue de la modification de la Convention du 1er juin 1961 relative à la création de bureaux à contrôles nationaux juxtaposés et aux contrôles dans les véhicules en cours de route est entré en vigueur le 1er mai. La perception des impôts directs sur les opérations effectuées à titre professionnel - par des personnes - notamment les transitaires - d'un Etat dans les bureaux à contrôle de cet Etat situés sur le territoire de l'autre Etat revient au premier Etat. Du côté allemand, on veut réaliser rapidement la route hors douane entre Lörrach et Weil sur le territoire suisse. Les plans de détail ont été soumis pour approbation aux autorités compétentes du canton de Bâle-Ville. Ils tiennent compte, dans une très large mesure, des intérêts de la protection de l'environnement. Il est donc souhaitable que le canton, conscient

de ses responsabilités confédérales - se prête sans réserves à la réalisation rapide du projet et ainsi à l'accomplissement des obligations suisses découlant du droit des gens.

### **E. 36**

Département des affaires étrangères ?■ - France L'Accord entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République Française concernant l'exercice de la pêche et la protection des milieux aquatiques dans la partie du Doubs formant frontière entre les deux Etats a été signé le 29 juillet sous réserve de ratification. Du côté suisse, les formalités pour la mise en vigueur sont accomplies. L'Accord entre la Confédération suisse et la République d'Autriche sur les effets de l'exploitation d'aérodromes situés à proximité de la frontière sur le territoire de l'autre Etat a été signé le 23 juillet sous réserve de ratification. L'accord restreint en particulier l'exploitation de l'aérodrome d'Altenrhein dans le but d'une diminution du bruit. 4. Liechtenstein L'Accord du 26 novembre 1990 complétant le Traité de 1923 concernant la réunion de la Principauté de Liechtenstein au territoire douanier suisse est entré en vigueur le 28 août. Il permet à la Principauté l'adhésion à des organisations économiques sous condition que la Suisse en fasse également partie. Le Liechtenstein a adhéré, au 1er septembre, à l'Association européenne de libre échange (AELE). VI. Questions de trafic international 1. Commission centrale pour la navigation du Rhin La navigation rhénane a été particulièrement affectée par des conditions météorologiques peu favorables. Au début de l'année les crues et les glaces limitaient l'utilisation des bateaux; depuis août et jusqu'à la fin de l'année par contre une période de basses eaux d'une ampleur extraordinaire ne permettait pas de charger les bateaux à leur capacité normale. La quantité de marchandises a donc dû être répartie sur plusieurs bateaux. Ceci eut pour effet une meilleure utilisation de la flotte, mais ne contribua pas dans tous les domaines à une amélioration de la situation économique. Dans le cadre des négociations sur un Espace économique européen (EEE) la navigation intérieure se trouvait dans une position particulière dans ce sens que l'attribution des droits de transport sur le Rhin et ses affluents - représentant environ 80% du transport par navigation intérieure de l'Europe occidentale - ne relève pas de la compétence de la CE, mais de la Commission centrale. Seule la Suisse parmi les pays membres de l'AELE possède aujourd'hui déjà la liberté entière de transport sur le Rhin; en même temps elle applique toutes les prescriptions rhénanes de natures technique, policière et économique. Ces prescriptions ont été reprises par la CE dans tous

### **E. 37**

Département des affaires étrangères les domaines touchant à la navigation intérieure ou elles ont au moins été considérées comme équivalentes. La reprise du droit européen dans l'Accord EEE ne changerait donc que très marginalement la situation juridique matérielle de la Suisse dans le domaine de la navigation rhénane. Un protocole à l'accord EEE prévoit que les dispositions sur la navigation intérieure seront immédiatement applicables pour la Suisse, tandis qu'elles n'obligeront les autres pays de l'AELE qu'au moment où la Commission centrale leur aura accordé les droits de transport correspondants. 2. Navigation maritime En 1991, année de jubilé, la navigation maritime suisse a célébré son cinquantième anniversaire. L'arrêté fédéral du 9 avril 1941 constitua la première base légale pour la navigation maritime suisse. Du point de vue de la navigation maritime internationale, l'année 1991 peut être considérée comme satisfaisante. Grâce à la création de registres secondaires supplémentaires (p. ex. Luxembourg) les pays européens ont généralement pu maintenir l'effectif de leur flotte. La flotte maritime suisse a enregistré

deux nouveaux bateaux et en a radié deux. A la fin de 1991, 22 bateaux étaient ainsi immatriculés sous pavillon suisse. Le port en lourd a augmenté de 130'000 t par rapport à l'année précédente, à un total de 632'000 t, ce qui équivaut à une croissance de 25 pour cent. Les mesures concernant l'octroi d'aides financières aux marins suisses afin de garantir un effectif suffisant à bord des navires de haute mer battant pavillon suisse peuvent être considérées, même dans leur deuxième année, comme un grand succès. Le nombre de marins qui se sont engagés pour un éventuel service en cas de crise ou de guerre a augmenté de 130 à 202. Le registre suisse des yachts, qui compte à peu près 1300 voiliers et bateaux à moteur de haute mer, a pu enregistrer une augmentation de 5 pour cent. La navigation maritime a fait, cette année aussi, l'objet de délibérations diplomatiques et d'activités intenses dans différents forums internationaux. Dans le cadre de négociations pour un accord sur un Espace économique européen on a constaté que la reprise des dispositions spécifiques maritimes de la CE (acquis communautaire) correspond aux intérêts suisses qui favorisent des réglementations aussi libérales que possibles et non-discriminatoires dans le domaine des transports maritimes. Le comité des transports maritimes de l'OCDE, auquel la Suisse participe activement, a entrepris des premières consultations avec les représentants de plus haut niveau des pays de l'est suite aux changements politiques et économiques dans ces pays. Ces contacts directs, qui devraient d'ailleurs être poursuivis périodiquement et selon les besoins particuliers, ont pour but de mieux évaluer les

### **E. 38**

Département des affaires étrangères possibilités de collaboration intense entre les compagnies d'armement des pays de l'OCDE et de leurs partenaires commerciaux en Europe orientale. 3. Questions de transport Suisse - CE Dans le cadre des négociations pour un traité sur l'Espace économique européen, la Direction du droit international public a assumé la coordination du volet "transports". De plus, la Direction a représenté le Département lors des négociations Suisse/CE sur le transit alpin. DIRECTION DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ET DE L'AIDE HUMANITAIRE (DDA) I. Coopération au développement 1. Généralités En 1991, l'Europe aura été sans doute le souci principal de la politique étrangère suisse. Cependant les relations à l'échelle mondiale - donc y compris les relations Nord-Sud - constituent à long terme le cadre de référence de la politique étrangère de la Confédération. La fin de la guerre froide a déclenché aussi dans les pays en développement des transformations profondes: des dictatures ont cédé la place à des nouvelles structures politiques plus démocratiques. Dans différentes régions du Sud, les conditions pour aider les populations à s'aider elles-mêmes sont devenues plus favorables. Par ailleurs, on accorde plus d'attention au respect des droits de l'homme. Par contre le poids de la dette n'a pas diminué et continue à marginaliser de trop nombreux pays et régions par rapport à la dynamique de l'économie mondiale. En cette période de changements profonds, la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire a élaboré le PLAN DIRECTEUR DE LA DDA. Celle-ci s'articule autour des défis globaux, auxquels nous sommes confrontés depuis la fin de la guerre froide, notamment l'écologie, les migrations, la croissance démographique, la pauvreté, l'exploitation durable des ressources naturelles. Au coeur du problème, la nécessité d'une cohérence accrue entre les différents secteurs de la politique étrangère. Cette cohérence accrue ne s'est pas limitée au stade des déclarations. Elle a aussi été mise en pratique par le Comité interdépartemental pour la coopération au développement et l'aide humanitaire. Ce Comité a traité en 1991 des questions de migrations et d'environnement - ces dernières dans la perspective de la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le

développement qui se tiendra au Brésil en 1992.

### **E. 39**

Département des affaires étrangères L'environnement à l'échelle planétaire ainsi que l'endettement ont fait l'objet d'une action qui a spécialement marqué les 700 ans de la Suisse. A la suite d'une pétition lancée par les oeuvres d'entraide, le Parlement a voté dans une session spéciale pour le 700e anniversaire de la Confédération un crédit de 400 millions de francs pour des mesures de désendettement et de 300 millions de francs pour l'environnement. Des mesures qui soulignent la responsabilité ainsi qu'une sensibilité croissante du Conseil Fédéral et du Parlement aux problèmes globaux de "politique intérieure mondiale".

2. Coopération bilatérale a. Répartition géographique Comme par le passé, l'Afrique reste le principal bénéficiaire de notre aide. Vu la situation difficile de ce continent dans presque tous les domaines (économique, social, politique, etc.) cette priorité sera maintenue au cours des prochaines années. Le processus de transformation politique, (démocratisation, droits de l'homme, renforcement de l'Etat de droit) entamé en 1990, s'est encore renforcé durant l'année 1991. Ces changements se sont déroulés de façon pacifique dans certains pays (p. ex. Bénin), tandis que dans d'autres, ils ont été l'aboutissement de combats sanglants (p. ex. Mali). Il faut cependant constater que ce processus et surtout sa concrétisation (recherche de systèmes politiques et sociaux adaptés à la culture africaine) exigeront encore beaucoup de temps. Dans ce contexte, les problèmes ethniques se posent avec une acuité nouvelle. En Afrique aussi, le problème des minorités et de leur co-existence doit faire l'objet d'une attention accrue. La coopération au développement s'est poursuivie avec les mêmes accents, tant en Afrique de l'Est (santé, infrastructure, environnement) qu'en Afrique de l'Ouest, surtout au Sahel (autopromotion, soins de base, environnement). Même continuité pour la participation suisse aux programmes internationaux (ajustement structurel, participation aux banques de développement). L'Asie continue à recevoir, comme par le passé environ un quart des moyens financiers de la coopération bilatérale suisse. Dans ce continent vivent deux tiers de la population des pays en voie de développement, dont la majorité au-dessous du seuil de pauvreté absolue. Le PNB moyen par habitant ne dépasse pas les 300 à 500 dollars US. En 2025, il y aura en Inde 600 millions d'habitants de plus. Le Pakistan et le Bangladesh de leur côté auront 200 millions de personnes supplémentaires à nourrir. Les actions soutenues par la Suisse ont pour but l'augmentation de la productivité économique et la création d'emplois, deux points cruciaux dans le processus de développement. Récemment, la Suisse s'est davantage associée aux efforts en vue de résoudre des problèmes écologiques de plus en plus aigus.

b. Développement sectoriel La répartition sectorielle des activités de la DDA est restée pratiquement inchangée en 1991:

### **E. 40**

Département des affaires étrangères - participation active aux discussions internationales concernant les politiques sectorielles de développement, notamment en ce qui concerne les programmes d'ajustement structurel par secteur et leurs dimensions sociales; - poursuite des efforts entrepris depuis plusieurs années pour le renforcement de la coordination de l'aide entre agences de développement, notamment dans les secteurs suivants: agriculture (programmes de recherche), foresterie, transport (programme de transport en Afrique), adduction d'eau potable (programme au plan mondial), petite industrie (comité international), éducation (programme mondial d'éducation pour tous), urbanisation (programme international de gestion urbaine); - renforcement de l'action en faveur de la

participation des femmes au processus de développement, élément important de la lutte contre la pauvreté; - dans le domaine de l'environnement: prise en compte de plus en plus systématique de l'impact des projets de développement sur l'environnement et financement de projets pour la protection du capital environnemental; d'autre part, participation à la mise sur pied de la "Facilité internationale pour l'environnement global" dont les activités ont débuté en avril 1991. - révision de la politique de la DDA dans le domaine de l'octroi des bourses, dans le but d'augmenter leur effet multiplicateur et leur impact sur le développement des pays partenaires. £. Bourses et cours Environ 300 ressortissants de p.ays en v.oi.e de développement (PVD) ont bénéficié en 1991 de la formation offerte en Suisse grâce au programme "bourses et cours" de la DDA. Le continent africain, en particulier l'Afrique francophone, a constitué le principal bénéficiaire avec 60 à 65 pour cent du total des boursiers. La part des femmes s'est élevée à 27 pour cent du total. 3. Coopération multilatérale Sur le plan de la coopération au développement multilatérale les faits les plus saillants l'année ont été la préparation du Message concernant l'adhésion de la Suisse aux institutions de Bretton Woods, l'aboutissement de trois négociations de "reconstitutions" importantes (5e Cycle de programmation du Programme des Nations Unies pour le développement et sixièmes Reconstitutions des ressources du Fonds Africain et du Fonds Asiatique de développement) ainsi que la relance de la discussion sur la réforme du Systeme opérationnel des Nations Unies par l'étude "Nordic UN-Prospect" des pays Scandinaves. a^ Coopération technique multilatérale Les principaux partenaires de la Suisse dans ce domaine demeurent le Programmes des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds international des secours pour les enfants (FISE/UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Groupe consultatif

#### **E. 41**

Département des affaires étrangères pour la recherche agricole internationale (CGIAR) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avec ses différents programmes spéciaux. La DDA a continué de suivre de près les activités de ses institutions et a pris une part très active aux travaux de leurs organes de direction. Pour ne mentionner que quelques exemples: Au PNUD, la Suisse a contribué à la définition des paramètres du 5e Cycle de Programmation (1992-1996) et a poursuivi ses efforts en faveur d'un fonctionnement efficace du Comité de Programme nouvellement créé. Par ailleurs, elle a soutenu le "Rapport sur le développement humain 1991", publié par cette institution. A l'UNICEF, la DDA s'est associée à d'autres agences de coopération bilatérales pour effectuer une évaluation approfondie touchant tant à des aspects opérationnels qu'institutionnels du Fonds. La Suisse a en outre continué à financer des activités spécifiques (projets multibilatéraux) de plusieurs institutions spécialisées du Système des Nations Unies, telles que la FAO, l'ONUDI, le BIT et l'UNESCO. b., Aide financière multilatérale Conjointement avec l'OFAEE (fiffice .fédéral des affaires économiques Extérieures) la DDA a activement participé aux négociations sur les 6èmes reconstitutions de ressources du Fonds Africain et du Fonds Asiatique de développement. Dans les deux cas, d'importantes améliorations, tant au niveau des orientations politiques qu'à celui des directives pour la préparation et la supervision des programmes et projets, ont pu être obtenus. Les reconstitutions se sont élevées à 2,7 milliards d'unités de compte (environ 3 mia. de dollars) pour le FAD (pour 1991 à 1993) et à 4,2 milliards de dollars pour le ADF (1991 à 1994). Les parts de la Suisse se situent à 3,4 pour cent et 1,23 pour cent respectivement. 4. Information En 1991, l'information a mis l'accent sur les domaines suivants: (a) les médias, (b) les écoles et (c) l'échange culturel, (a) Plusieurs journalistes, surtout des correspondants

du Palais fédéral, ont eu l'occasion de se rendre compte des activités de développement par des visites de terrain. Les informations sur les activités de la DDA et sur les problèmes généraux du développement, communiquées par le service de presse, ont trouvé un écho positif auprès des journaux. (b) Renforcement de la coopération avec les institutions qui sont chargées de promouvoir la prise de conscience dans les écoles et auprès des jeunes et qui travaillent en étroite collaboration avec les directions cantonales de l'instruction publique. Ces institutions sont notamment les "Services école tiers monde" de la Communauté de travail Swissaid, Action de Carême, Pain pour tous, Helvetas ainsi que de Forum "Ecole pour un seul monde", (c) L'échange culturel a été encouragé: la DDA a appuyé le groupe de travail "Culture et développement" par la création d'un fonds "Sud" pour favoriser des rencontres interculturelles. En outre, la DDA a contribué à la réalisation de plusieurs films qui visent à donner au public une image plus fidèle de la réalité du tiers monde. Les trois numéros 91 de la revue E+D ont été consacrés aux thèmes "Liberté et Développement", "Peuples menacés" et "Visions" (numéro spécial pour

#### **E. 42**

Département des affaires étrangères le 700e anniversaire CH) . L'écho a été positif. La Conférence annuelle de la coopération suisse au développement, avec plus de 600 participants, a été consacrée au thème "Recherche et transfert de technologie dans les relations Nord - Sud" (5 sept. 1991, à l'Université de Fribourg). 5... Evaluation Planification, suivi, évaluation et application forment un seul processus. ils déclenchent des processus d'apprentissage et contribuent de manière substantielle à l'amélioration qualitative des activités de la DDA et de ses partenaires. Parmi les nombreuses tâches du service d'évaluation, deux domaines ont dominé/ l'année 1991: d'un côté, "l'apprentissage à partir d'expériences" (par ex. analyses transversales de la collaboration avec les organisations locales non-gouvernementales et dans le domaine de la formation des artisans; études d'impact; évaluation de programmes par pays) et de l'autre "conseil, formation, soutien" (cours sur l'évaluation externe, auto-évaluation). 6. Administration et gestion financière Des travaux préparatoires ont été conduits en vue de l'introduction d'un système de "controlling" visant à optimiser et systématiser la gestion des activités de la DDA. II. Aide humanitaire 1. Aperçu Par rapport à l'année précédente, l'année 1991 pourrait être appelée "l'année des catastrophes humanitaires": conflits ou crises provoqués par l'homme (guerre du Golfe, réfugiés kurdes) et aussi catastrophes naturelles (sécheresse au Sahel, inondations au Bangladesh, éruption volcanique aux Philippines). Aux anciens foyers de crise de l'Afghanistan, du Cambodge, de la Corne de l'Afrique, de l'Angola et du Mozambique, sont venus s'ajouter de nombreux nouveaux foyers. Le tableau 1 donne un aperçu de la répartition géographique des activités dans 70 pays. Le nombre de réfugiés et de personnes déplacées a encore augmenté. Plusieurs organisations internationales, notamment le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM), sont obligés de réduire leurs programmes, et souvent même de renoncer à des projets d'une nécessité évidente. L'aide humanitaire suisse a accordé 80 millions de francs pour les réfugiés, les personnes déplacées et les victimes de conflit, ce qui représente 40 pour cent du total de l'aide humanitaire. 30 pour cent de l'aide humanitaire ont été alloués à l'aide alimentaire. Du point de vue financier, ce sont les produits laitiers suisses qui sont en tête (50% du total). En volume, par contre, la première place revient aux céréales, qui sont en principe achetées localement ou dans d'autres PED. Comme les années précédentes, les coûts de transport et de logistique pour l'aide alimentaire représentent une part significative. Dans certains cas, ils sont même plus élevés que la valeur de la marchandise

#### **E. 43**

Département des affaires étrangères transportée. Divers projets ont été exécutés en Europe de l'Est. Dans ces projets, la DDA a travaillé avec de nombreuses organisations partenaires, pour lesquelles, comme pour nous du reste, ce travail était nouveau. Il n'était donc pas possible de se baser sur des expériences extérieures. 2. Message, concernant, la continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération Préparé pendant le premier semestre 1991, le message a été approuvé par le Conseil fédéral le 3 juin 1991, par le Conseil des Etats le 2 octobre 1991 et le 10 décembre par le Conseil national. Le cadre ainsi que les priorités sont donc donnés pour les quatre années à venir. 3., Interventions, du corps suisse en cas de catastrophes a. Principaux, événements Au début de l'année 1991, l'attention s'est concentrée avant tout sur les problèmes d'approvisionnement en Europe de l'Est, particulièrement en URSS. Les bouleversements politiques et la désintégration de l'économie planifiée ont plongé l'Albanie dans une situation d'urgence grave. L'élément dominant des activités menées au printemps ont été les actions en faveur des réfugiés kurdes venant d'Iraq. Fin avril, une des plus graves tempêtes de ces derniers temps coûta la vie à 150'000 personnes au Bangladesh. En juin a débuté le conflit entre Croates et Serbes en Yougoslavie. Actions principales: Construction d'un centre orthopédique en Afghanistan, d'un pont détruit en Bolivie, de six écoles primaires au Bangladesh et 20 aux Philippines. La réhabilitation d'un hôpital pour enfants est planifiée en Albanie. En collaboration avec l'aide humanitaire et alimentaire, des médicaments et de la nourriture ont été livrés en Albanie, au Bangladesh, en URSS, en Bulgarie, en Roumanie, en Turquie et en Iran. Diverses organisations internationales et suisses ont été appuyées par la mise à disposition de logisticiens, de techniciens et de spécialistes en transmissions. L'intervention d'une équipe médicale a assuré les soins médicaux de base en Namibie (Bushmanland), un hôpital a été soutenu à proximité de Chernobyl. En outre, une équipe médicale a été envoyée en Turquie pour les réfugiés kurdes. En collaboration avec l'aide humanitaire et alimentaire ainsi qu'avec la coopération technique, un programme "Food-for-work" emploie actuellement 2500 personnes à Madagascar pour la reconstruction d'un système d'irrigation essentiel à la survie des populations. Etant donné l'importance et la diversité des besoins résultant de l'accumulation des catastrophes naturelles, des changements en Europe de l'Est et de la crise du Golfe, les dépenses se sont élevées pour 1991 à 16 millions de francs en 1991, une nette augmentation par rapport à l'année précédente 35 projets ont été réalisés dans 31 pays et presque 200 membres du corps ont effectués une mission sur le terrain. De nombreux efforts ont été poursuivis dans le domaine de la collaboration avec l'aide internationale en cas de catastrophes. La réorganisation de la Division "Aide humanitaire/Corps suisse pour l'aide en cas de catastrophes" a été amorcée au cours de l'année et se concrétisera en 1992.

#### **E. 44**

Département des affaires étrangères F. DIRECTION ADMINISTRATIVE ET DU SERVICE EXTERIEUR I. Généralité, questions de personnel et de personnel féminin 1. Généralité La croissance des exigences et les ressources à peine suffisantes en personnel et financières contraignent la Direction à favoriser les solutions conceptuelles et globales au détriment des solutions imperatives et ponctuelles. 2. Etat du personnel au 30 avril 1991 (Centrale et étranger) Total du Carrière Carrière Service de Service personnel diplomatique consulaire secrétariat généraux/ et employés spécialisé 1858 315 531 342 670 3. Personnel féminin Les femmes représentent 45,64 pour cent des effectifs du DFAE: 9 pour cent de la

carrière diplomatique et 22 pour cent de la consulaire. Ce pour cent relativement bas des femmes de la carrière diplomatique est celui que l'on retrouve au concours d'admission, malgré une campagne d'information intensive auprès des universités. Par contre celles admises au stage de la carrière consulaire en 1989 furent aussi nombreuses que les hommes. A partir de 1990, elles en constituent la majorité. Durant cet exercice, il fut possible d'adjoindre un service spécialisé au service de secrétariat. Le nouveau Service de secrétariat et spécialisé permet d'accéder à des postes de responsabilité et à la 23e classe de traitement.

II. Structure du réseau extérieur

1. Relations diplomatiques et accréditation de chefs de mission Dès l'annonce de leur indépendance, la Suisse reconnut les trois pays baltes (Estonie, Lituanie, Lettonie). L'ouverture de représentations et l'accréditation de chefs de mission sont à l'étude. Le Conseil fédéral décida d'accréditer un ambassadeur résidant à Quito et au Koweït, missions dirigées avant par un chargé d'affaires ad interim. La circonscription de notre ambassade à Koweït s'étend aux Etats de Bahrein et du Qatar.

#### **E. 45**

Département des affaires étrangères

2. Représentations diplomatiques et consulaires

a. Représentations diplomatiques Le conflit du Golfe nécessita la fermeture provisoire de notre ambassade à Bagdad alors que la libération du Koweït permit la réouverture de notre mission dans cet Etat.

b. Représentations consulaires Le Chef du département décida de l'ouverture d'un consulat général à Dresde/RFA dont la circonscription consulaire s'étend aux "Länder" de Saxe (Sachsen), Saxe-Anhalt (Sachsen-Anhalt) et Thuringe (Thüringen). En conséquence, l'arrondissement consulaire de notre représentation à Berlin fut modifié et comprend: Berlin, les "Länder" Brandenburg et Mecklenburg-Vorpommern. La fermeture définitive du consulat honoraire à Columbus/USA permit l'ouverture d'une représentation analogue à Indianapolis/USA. Les postes suivants, dirigés par du personnel honoraire et fermés provisoirement, furent rouverts: Medellin/ Colombie, Pittsburgh/USA, Guadalajara/Mexique et Lusaka/Zambie. L'agence consulaire à Arequipa/Pérou a été fermée provisoirement. Le Bureau de coordination de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire à Praia (Cap-Vert) s'est vu attribuer les compétences d'une agence consulaire.

III. Questions d'organisation

1... Informatique A la Centrale à Berne, le projet de bureautique a été créé et réalisé jusqu'à 30 pour cent; les installations de réseaux locaux pour les communications de données ont été installées à 60 pour cent environ, la mise en application n'a pas encore pu être réalisée pour raisons immobilières. Dans le domaine de développement des projets et centre de calcul, les installations techniques ont été modernisées (4e génération). Des applications administratives dépassées purent être transférées ou remplacées par de nouvelles solutions, par exemple le centre de calcul par le nouveau système "BUCHEDA". Les applications déficientes dans les domaines de la comptabilité des salaires, du traitement des indemnités et de l'administration du personnel ne pourront être remplacées que dans environ trois ans lors de la réalisation du système d'informatisation de personnel "PERSEDA"; les travaux de projets ont débuté en novembre. Une nouvelle application pour la Section des voyages et transports "TRANSEDA" a été développée. A l'étranger, 90 représentations ont été entre-temps équipées de moyens informatiques pour la gestion des Suisses de l'étranger. La nouvelle application "Comptabilité étranger" sera introduite dès 1992. Les travaux de projets pour l'informatisation de l'AVS ont commencé. Dix représentations (quatre temporairement) ont été équipées de réseaux de transmission locaux. Trois ambassades ont reçu des moyens

#### **E. 46**

Département des affaires étrangères de transmission par satellite pour l'échange de télex et de données avec la Centrale, et des récepteurs de télévision par satellite ont été installés auprès de sept représentations. Toutes les représentations possèdent maintenant des telefax; 50 représentations (dont presque toutes les ambassades des pays de la CE et de l'AELE) possèdent par ailleurs des telefax codés. L'appareil à chiffrer introduit en 1976 sera dès 1992 successivement remplacé par un nouvel appareil à chiffrer. Celui-ci garantit une sécurité supérieure et un maniement plus efficient.

3. Sécurité La crise du Golfe a placé les représentations suisses de cette région devant un grand danger et le Département a dû les équiper dès fin 1990 en toute hâte de matériel de protection AC et en partie avec des réserves alimentaires de crise. Selon les nécessités, ce matériel fut également remis aux membres des colonies suisses, du CICR, et aux équipes de radio et de télévision. Des événements de guerre et des troubles politiques ont mis également sous pression nos représentations en Ethiopie, au Zaïre et en Yougoslavie. La résidence du chef de poste à Zagreb fut légèrement endommagée à la suite d'attaques aériennes. La criminalité habituelle n'a pas cessé: en 1991, des collaborateurs d'une représentation sur quatre ont été l'objet d'événements de ce type en dehors de leur lieu de travail. Des mesures immobilières de sécurité dans les chancelleries et les domiciles privés furent dès lors poursuivies. Un accent particulier fut également mis sur la sensibilisation du personnel et des membres de leurs familles en matière de sécurité. Des cours et exposés furent organisés à cet effet.

IV. Formation Les cours et séminaires de formation initiale et complémentaire suivants ont eu lieu: séminaire économique et de promotion des exportations, organisé en collaboration avec l'OFAEE et l'OSEC; cours de gestion à alternance linguistique; cours de perfectionnement pour chefs de chancellerie; séminaire de la technique des négociations pour collaboratrices et collaborateurs de la Centrale et de l'OFAEE; cours "comment recevoir" (Ecole hôtelière de Lausanne); séminaire sur la préparation à la retraite en collaboration avec l'Office fédéral du personnel; séminaire pour conjoints des collaborateurs transférables portant sur le DFAE et ses services (sécurité, instruction civique, histoire, économie, culture, savoir vivre ainsi que la coopération au développement et l'aide humanitaire); séminaire "le DFAE et les médias"; cours de formation sur la sécurité des représentations à l'étranger; cours de préparation pour les nouvelles secrétaires transférables; cours d'introduction et séminaires ponctuels pour les stagiaires des carrières diplomatique et consulaire.

■ Y. Recrutement Lors du concours d'admission à la carrière diplomatique, trois candidates et 16 candidats sur 48 ont été admis au stage de deux ans;

#### **E. 47**

Département des affaires étrangères pour la carrière consulaire, 15 candidates et 13 candidats sur 90 ont été retenus.

VI. Locaux des représentations diplomatiques et consulaires Nous avons acquis à Bordeaux, Melbourne et Windhoek de nouvelles résidences pour les Chefs de poste ainsi que de nouveaux locaux pour la chancellerie à Nice. Nous avons en outre acquis les immeubles et terrains suivants: maisons de service pour l'attaché de défense à Bonn et le premier collaborateur à Santiago du Chili; un appartement pour la secrétaire du Chef de mission à Pretoria; trois appartements pour l'agrandissement de la chancellerie à Zagreb; deux terrains en vue de la construction d'une chancellerie, d'une résidence et de six appartements de service à Abuja, nouvelle capitale du Nigeria.

DEUXIEME SECTION Messages et rapports adressés à l'Assemblée fédérale

A. MESSAGES Accord avec Liechtenstein complétant le Traité du 29 mars 1923 concernant la ré-union de la Principauté du Liechtenstein au territoire douanier suisse 91.001 16.01.91

Adhésion de la Suisse aux deux Pactes internationaux de 1966 relatifs aux droits de

l'homme et modification de la loi fédérale d'organisation judiciaire 91.004 30.01.91  
Prolongation de la phase de production des lanceurs européens ARIANE 91.033 08.05.91  
Continuation de l'aide humanitaire internationale de la Confédération 91.041 03.06.91  
Poursuite de la coopération renforcée avec les Etats d'Europe centrale et orientale 91.057  
23.09.91 B. RAPPORTS - Activités de la Suisse au Conseil de l'Europe en 1990 91.1016  
20.02.91 - Cinquième rapport sur la Suisse et les conventions du Conseil de l'Europe  
18.12.91

#### **E. 48**

Département des affaires étrangères TROISIEME SECTION Motions et postulat-.^ A.  
PROPOSITIONS CONCERNANT LE CLASSEMENT DE MOTIONS ET DE  
POSTULATS I. Motions et Postulats datant de plus de ouat-rs ans 1984 83.946 Politique de  
neutralité. Principes (N 23.3.84, Ott) Dans le rapport de la politique de sécurité de la Suisse  
dans un monde en mutation du 1er octobre 1990, le Conseil fédéral a pris position quant aux  
problèmes mentionnés dans le postulat. Nous proposons de classer le postulat. 1986 P  
86.350 Politique étrangère. Amélioration de l'information (N 16.12.86, Grendelmeier)  
Depuis la remise du postulat, le Conseil fédéral a informé sans discontinuer le public en  
matière de la politique étrangère. Concernant les rapports de la Suisse avec les  
Communautés européennes, il faut relever qu'il existe un service d'information au sein du  
Bureau de l'intégration qui donne régulièrement des renseignements sur l'état des  
négociations. La revue "La Suisse et le monde" qui paraît depuis début 1990, illustre la  
politique active d'information du département. En outre, les briefings pour la presse ainsi  
que les rencontres d'information sur des sujets précis avec des représentants des médias et  
du Parlement sont devenus partie intégrante de la politique étrangère suisse. Il a donc ainsi  
été donné suite à ce postulat. II. Motions et postulats datant, de moins de quatre ans 1988 P  
88.498 Remise de dettes au Pérou (N 7.10.88, Scheidegger) Le Conseil fédéral a décidé le  
13.11.1991 de transformer en don le crédit alloué au titre de l'aide financière au Pérou pour  
la promotion de son économie laitière. L'utilisation de la contre-valeur en monnaie locale en  
faveur d'un programme d'aide social est actuellement à l'étude. 1988 P 88.786 Pactes des  
Nations-Unies relatifs aux droits de l'homme. Adhésion de la Suisse (N 16.12.88,  
Rechsteiner)

#### **E. 49**

Département des affaires étrangères Les Pactes ont été approuvés le 13 décembre 1991 par  
l'assemblée fédérale. Le délai référendaire expirera le 23 mars 1992. A partir de cette date,  
le postulat sera réalisé. 1989 P 89.377 Protection de la couche d'ozone et aide au Tiers-  
Monde (N 23.6.89, Morf) Le Protocole de Montréal pour la protection de la couche d'ozone  
a été amendé en juin 1990. Il comprend maintenant un fonds multilatéral de 240 mio. frs.  
pour 3 ans auquel la Suisse contribue pour un montant de 1,5 mio. frs./an. Ce fonds devrait  
permettre aux pays en développement d'acquérir à des prix subventionnés des technologies  
nouvelles. Les requêtes formulées dans le postulat sont donc déjà réalisées. 1989 P 89.547  
Conventions internationales. Clause sur les droits de l'homme (N 6.10.89, Bäumlins Ursula)  
La question a été examinée à l'intérieur comme à l'extérieur du DFAE. On est arrivé à la  
conclusion que l'introduction d'une clause sur droits de l'homme dans les traités bi- et  
multilatéraux dans les domaines économiques et commerciales est illusoire et contredirait  
en plus au principe de l'universalité de la politique étrangère et de la politique commerciale  
extérieure de la Suisse. Nous proposons de classer ce postulat. 1989 P 89.589 Aide publique  
à la Pologne (E 4.12.89, Huber) 1990 P 90.348 Aide à la Roumanie (N 13.3.90, Ott) 1990 P

90.352 Aide d'urgence à l'Europe de l'Est (N 13.3.90, Zwygart) 1991 P 91.3324 Aide aux pays de l'Europe centrale et orientale. Développement de l'économie de marché (N 13.12.91, Leuba) L'adoption de l'arrêté fédéral concernant la poursuite de la coopération renforcée avec les Etats d'Europe centrale et orientale a mis à disposition de nouvelles ressources pour soutenir les réformes économiques et politiques dans les pays de l'Europe centrale et orientale. Ces ressources permettront d'élargir à d'autres pays, dont la Roumanie, le cercle des pays bénéficiaires du premier crédit de 250 mio. de frs comme la Pologne, la RFTS et la

**E. 50**

477 18 282 18 983 20 781 9 319 9 781 10 438 8 929 9 076 9 411 95 878 99 578 96 027 VI.  
Musée national suisse (MN)

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.